

Le 29 décembre 2019



**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ANNUELLE 2019
DE L'ASSOCIATION « Classe J/80 France »**

qui s'est tenue le dimanche 7 décembre 2019
dans les locaux du Salon Nautic - 1 place de la porte de Versailles - 750015 PARIS

1) FEUILLE DE PRESENCE ET PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le dimanche 7 Décembre 2019, les membres de l'Association « Classe J/80 France » se sont réunis pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2019 sur publication électronique du 9 Novembre par le Président. Une feuille de présence est dressée sur laquelle sont mentionnés :

MEMBRES PRESENTS :

Marc Le Borgne / Sylvain Pelissier / Damien Fortini / Damien Zucconi / Ludovic Gilet / Jean-Pierre Richard / Fabrice Morin - Ecole Navale (10 bateaux) / Arnaud Fautrat CN ST Cast (3 bateaux) / Eric Despierre
Soit 20 bateaux présents.

MEMBRES REPRESENTES :

Jérôme Picard / Sébastien Eon / S Vallet - CN Pornic (6 bateaux) / Théodoro Gilabert / Charles-Henri ORCEL – CNM Brest (10 bateaux) / Julien Bentz / François-Xavier Drogou / Nicolas Guessard / Philippe Robin / Arnaud Walter.
Soit 24 bateaux représentés.

A 11h00, le Président déclare la séance ouverte et remercie l'ensemble des Présidents de Clubs, organisateurs, membres du bureau et coureurs, pour leur contribution active à la Classe J/80 en 2019. Il remercie tout particulièrement les membres présents ou représentés à cette Assemblée.

Une présentation des membres du bureau et du jaugeur de la Classe est également faite.

Le quorum n'ayant pas été atteint, nous sommes obligés de reconvoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, dont les décisions seront prises à la majorité simple des votants.

En introduction, il est rappelé l'article 18 des statuts de l'Association précisant les droits de vote attribués aux clubs possédant plusieurs bateaux :

Seul le propriétaire (ou les copropriétaires) d'un bateau ayant cotisé bénéficie d'un seul droit de vote par bateau.

Les Clubs ou les loueurs possédant des « J80 » bénéficient d'un droit de vote proportionnel au nombre de cotisations acquittées, selon la règle ci-dessous :

De 1 à 5 cotisations acquittées : 1 droit de vote

De 6 à 10 cotisations acquittées : 2 droits de vote

Pour 11, ou plus, cotisations acquittées : 3 droits de vote

En conséquence 5 voix sont prises en compte pour les votes de cette Assemblée Générale.

L'ordre du jour est le suivant :

- Modification statutaire.

Le quorum n'étant pas atteint une Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée ultérieurement.

Plus personne ne demandant la parole, et tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, le Président clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h15.

Ludovic GILET
Président

Damien ZUCCONI
Secrétaire